



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



DEC 26 - 307

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260513-DEC26-307-AR  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026

Publié le

13 MAI 2026

Direction des Assemblées, des Assurances,  
des Affaires Juridiques et Domaniales  
Service Travaux des Assemblées

## DÉCISION DU MAIRE

**Objet : Mandat spécial de représentation à Bernau (Allemagne)**

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2026-025 du 21 mars 2026 du Conseil municipal de Champigny-sur-Marne relative à l'élection du Maire de la Commune de Champigny-sur-Marne,

**Vu** la délibération n°2026-030 du 21 mars 2026 du Conseil municipal de Champigny-sur-Marne portant délégation à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté n°ARR26-084 portant délégation à Monsieur Thomas SZOLLOSI, conseiller municipal, en application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

**Considérant** la délibération du 17 novembre 2021 portant modification de la prise en charge des frais engagés par les élus locaux et les agents territoriaux titulaires et non titulaires de la ville dans le cadre des missions liées au service et à l'activité, de la formation statutaire obligatoire ou de perfectionnement pour le déplacement, la restauration et l'hébergement,

**Considérant** l'invitation par la ville jumelée de Bernau (Allemagne) d'une représentation du Conseil municipal à participer à la « fête des Hussites » célébrée du 12 au 13 juin 2026.

**DÉCIDE,**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260513-DEC26-307-AR  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
préfecture de la région Ile-de-France

**ARTICLE 1 : DONNE** mandat spécial à M. Laurent JEANNE, Maire, et à M. SZOLLOSI, conseiller municipal délégué, pour représenter, au cours du mois de juin 2026, le Conseil municipal de la ville de Champigny-sur-Marne à Bernau (Allemagne) lors de la fête des hussites.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** la prise en charge et le remboursement par la ville de Champigny-sur-Marne des frais engagés lors du mandat spécial des membres du Conseil municipal désignés à l'article 1.

Fait à Champigny-sur-Marne le 12 mai 2026.



Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France